



AMBASSADE DE SUISSE  
AU MAROC

Réf.: 361.1.  
521.70. - JPW/ct  
201.2.

ad: s.C.41.Maroc.111.0. - LC/rb

an	MH	LC	RABAT	le 25 novembre 1976
Date	30.11	1.19	Boite postale 169	
Visa	11	LC	Tél. 246-95 et 310-24	
EPD				
Ref.	S.C.41. Maroc. 111.0			

A la Direction politique  
du Département politique fédéral  
B e r n e

CONFIDENTIEL

Monsieur l'Ambassadeur,

Par lettre du 15 de ce mois, vous avez bien voulu me demander un rapport sur les risques que peuvent courir des entreprises suisses désireuses de prêter leur concours aux travaux envisagés pour développer le territoire de l'ex-Sahara espagnol.

Je me permets tout d'abord de préciser que, pour l'instant, les entreprises suisses qui ont fait des offres pour les projets d'étude concernant la ligne de chemin de fer Marrakech-Agadir-Goulimine, puis, finalement El-Ayoune, n'ont pas, que je sache, été sollicités comme telles par les autorités marocaines de prêter leur concours, mais qu'elles ont au contraire pris l'initiative de donner suite à un appel d'offres général des autorités marocaines.

Il est difficile d'évaluer les risques que pourra présenter physiquement pour les personnes sur place, financièrement pour les sociétés intéressées, et politiquement pour les pays dont ces personnes physiques et morales ont la nationalité, la participation aux travaux de développement prévus.

La plupart de mes collègues consultés me disent que leurs gouvernements sont partagés entre les impératifs de la prudence et la nécessité de ne pas laisser la place vide à la concurrence. Le Conseiller économique et commercial français me dit que son Ambassadeur (actuellement à Paris pour la visite du Roi du Maroc) et lui-même sont partisans d'une participation des entreprises françaises aux travaux en question pour le développement des provinces sahariennes, et estiment que la garantie française des risques à l'investissement devrait jouer en l'occurrence. La Direction politique du Quai d'Orsay est plus hésitante, pour les mêmes raisons que celles qui m'ont poussé à attirer votre attention sur le problème en vous envoyant copie de mes correspondances avec Electrowatt, CETP et la Division du commerce, et qui vous ont conduit à m'écrire les lignes auxquelles je répons actuellement.

./.



-2-

Mon collègue ouest-allemand me dit que lui et son gouvernement sont extrêmement réservés et partisans d'une très grande prudence, cela pour des raisons essentiellement politiques. Bonn et lui pensent que la garantie allemande aux risques à l'investissement ne devrait pas s'engager pour le moment.

Mon premier collaborateur et moi poursuivons nos sondages auprès de nos collègues, mais nous estimons d'ores et déjà pouvoir résumer la situation ainsi:

Les risques physiques pour les personnes sur place sont absolument imprévisibles. Techniquement, il sera toujours possible à un commando de faire un raid en territoire généralement tenu par le Maroc. Comme le relevait un interlocuteur arabe à qui je parlais de la chose: "même la police bernoise, parisienne ou londonienne ne saurait empêcher une organisation terroriste de faire un coup dans la Ville fédérale ou dans la capitale française ou britannique et d'y enlever, tuer ou blesser des techniciens étrangers". La probabilité ou improbabilité de tels raids dépendra de la situation politique et de l'attitude d'Alger.

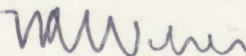
Les risques financiers dépendront, eux aussi, de l'évolution politique; celle-ci, comme il ressort de mon RP No 12 et de celui No 13, semble actuellement devoir évoluer en faveur du Maroc, et par conséquent de l'état de fait actuel et de la résolution du Roi Hassan II de faire des "provinces marocaines sahariennes" un modèle de développement.

Quant aux risques politiques, ils dépendent, eux aussi, non seulement de la situation de fait, mais de l'atmosphère politico-psychologique et de l'évolution de toute l'affaire du Sahara. Les avis sur ce point sont partagés, et je me réfère à mon RP No 13 précité. Tout ce qui touche les provinces sahariennes est, pour tous les pays tiers, un panier d'oeufs. L'attitude générale est de repousser autant que possible toute décision pouvant avoir, ou sembler avoir aux yeux des autorités algériennes, un caractère de reconnaissance des thèses marocaines à ce sujet. On en revient donc à la déclaration précitée de mon collègue français.

Je regrette d'en être ainsi réduit aux lapalissades et aux "d'une part, d'autre part", mais il ne serait pas honnête d'être plus tranchant dans l'atmosphère incertaine qui subsiste.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

  
J.-P. Weber

Copie:

- Service de la protection consulaire du DPF
- Service économique et financier du DPF
- Division du commerce du DFEP
- Ambassade de Suisse, Dakar